University of Mostaganem-Algeria
VOL: .. / N°: .. (20...), p.. ../...
International Journal of Social Communication
ISSN: 2437 – 1181
EISSN: 2710-8139

Ethique pour publication

La revue « **The International Journal of Social Communication**» publie des articles scientifiques originels, avec une perspective de donner à ses lecteurs des travaux scientifiques de qualités. Tout en respectant les principes et les engagements cités dans le prospectus de l'éthique de la publication.

Le prospectus de l'éthique de la publication est classé par le comité d'éthique de publication (Committee on Publication Ethics). Il est pris comme base d'orientation pour les auteurs , les chercheurs et ceux qui ont un rapport direct à la publication des revues scientifiques . La revue cherche aves son comité de rédaction à mettre en œuvre des règles standards à la publication. Et elle veille à ce que ces règles soient acceptées et respectées. Et que tout un chacun prend part de sa responsabilité selon les règles en vigueurs .

1- **Responsabilité de l'éditeur**.

- **Décision de publication** : l'éditeur en chef est le seul décideur de la publication , il est censé à veiller sur le respect des droits d'auteurs et le droit d'adaptation des autres travaux scientifiques.

- **L'intégralité** : L'éditeur en chef assure l'intégralité de l'évaluation d'article soumis à la publication dans la revue.

- **La confidentialité** : L'éditeur en chef agence l'anonymat des articles soumis à la publication durant la période d'évaluation.

- **Divulgation et conflits d'intérêts** : Il est strictement interdit de tirer profit des résultats de recherches d'autrui notamment ceux des articles non destinés à la publication sans autorisation de ses propriétaires.

2- Responsabilité de l'évaluateur :

- **Contribue à prendre décision de publication** : L'évaluateur (Reviewer) aide l'éditeur en chef et l'éditeur associé à prendre la décision pour publication des articles. Et il collabore à l'amélioration de l'article.

- **La rapidité et le respect des délais** : Il est recommandé à l'évaluateur (Reviewer) de respecter le temps attribué à l'évaluation.

- **Confidentialité** : La divulgation des informations concernant l'article et le processus d'évaluation est strictement interdite.

- **L'objectivement** : L'évaluateur doit se référer à une grille d'évaluation , sans être influencé par ses opinions politiques , esthétiques et raciales ...

- **Reconnaissance des sources** : L'évaluateur doit reconnaitre les références bibliographiques de l'article , il est censé de signaler à l'éditeur en chef toute paragraphe non référencé et qui fera objet d'une publication.

- **Divulgation et conflit d'intérêts** : L'évaluateur est censé de ne pas évaluer un article qui provoque des conflits d'intérêt soit entre personne ou entre établissement.

3 Responsabilité de l'auteur :

- **Les critères de la rédaction** : l'auteur doit transmettre un article scientifique et originel. Il doit respecter les normes scientifiques de la rédaction en forme et en contenu. Il est recommandé de ne pas mettre en avant des sujets susceptible à créer des sensibilités non morales , personnelles , raciales et doctrinales .

- **Originalité et plagiat** : L'auteur doit faire preuve de l'originalité de son article et d'éviter toute forme de plagiat. La revue **The International Journal of Social Communication** préserve son droit d'utiliser un logiciel anti-plagiat.

- **Publication multiple :** Il est recommandé à l'auteur de ne pas transmettre le même article à plusieurs revues et de tenter de le republier.

- **Accès et conservation des données** : le droit de réserve des données est accordé à l'auteur. Dans le cas contraire l'éditeur en chef et par nécessité scientifique demande à l'auteur de consulter les données qui valident les résultats mentionnés dans l'article.

- **Divulgation et conflits d'intérêts** : L'auteur doit divulguer tout conflit d'intérêt lié à sa productions scientifiques, de signaler les parties qui ont financé son travail scientifiques et qui seront susceptible de réclamer leurs droits.

- **Les auteurs de l'article** : l'auteur doit mentionner les auteurs qui ont participé à la rédaction et de déterminer le premier auteur du deuxième.

- **Citations et références** : L'auteur doit citer ses références complète (corpus, manuscrits , ouvrages et site web)

- **Signalisation d'erreur** : Si il s'avère une erreur de recherche ou bien de validation de résultat dans une ou plusieurs parties de son article , l'auteur doit la signaler à l'éditeur en chef et de la corriger.